

FRFR

FRS0415 4 YP 0391 FRA /AFP-MU97

Immigration-Sénat-PS

Les sénateurs PS présentent un tableau contrasté des centres de rétention

PARIS, 11 mai 2005 (AFP) - Les sénateurs PS ont présenté mercredi un tableau contrasté des centres de rétention administrative qu'ils ont visités ces dernières semaines, décrivant une situation "terrifiante" dans les sous-sols du Palais de Justice et une amélioration notable à Roissy, Orly et Versailles.

Indépendamment des améliorations constatées, l'ancien ministre Louis Mermaz (Isère) s'est ému d'une façon générale de ce qu'il s'agissait de facto de "prisons pour étrangers" et d'une politique gouvernementale qui consistait à "faire du chiffre" en matière d'expulsion.

Yves Dauge (Indre-et-Loire), qui s'est rendu au Palais de Justice, a dénoncé "une situation intolérable" et exprimé un "sentiment de honte", partagé par le personnel. "Ici, a-t-il dit, le constat, c'est l'indécence".

Roger Madec (Paris) a fait état, pour Roissy, de "locaux relativement corrects", dans un "bâtiment neuf", et s'est dit "agréablement surpris".

La zone d'Orly a également été jugée "très correcte" par Serge Lagauche (Val-de-Marne). Le personnel s'inquiète néanmoins de la situation géographique d'un nouveau bâtiment de 100 places qui va être construit "de l'autre côté des pistes".

Patricia Schillinger (Haut-Rhin) a trouvé le centre de Geispolsheim, proche de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, "bien entretenu", même si de hautes barrières métalliques créent une atmosphère "très carcérale".

Reconnaissant que la situation s'était améliorée à Versailles par rapport à une visite précédente, l'ancienne ministre Catherine Tasca (Yvelines) n'en a pas moins déploré un problème d'information des personnes retenues quant à leurs droits. "Tout est fait pour ne pas leur laisser le temps de se retourner et avoir une connaissance exacte des droits qui sont les leurs", a-t-elle dit.

Alima Boumediene-Thiery (Verts, Paris) a dénoncé des conditions d'expulsion qui sont "la honte de notre République".

L'ancien ministre Jean-Pierre Sueur (Loiret) a estimé que la nouvelle législation française en matière de droit d'asile était "contraire à la convention de Genève". "Toute personne a le droit de demander asile", alors que ce droit doit être demandé en français et qu'il n'y a souvent pas d'interprète, a-t-il insisté.

jmt/db/swi

AFP 111328

MAI 05